

les échos de Villeneuve

MAGAZINE MUNICIPAL VILLENEUVE-EN-RETZ



ZOOM SUR

LES ESPACES VERTS À VILLENEUVE-EN-RETZ



Recensement des jeunes :
obligation légale
Page 26



Un nouveau policier municipal
à Villeneuve-en-Retz !
Page 05



Avant le 20 janvier

Dossier de subvention
aux associations
Page 23

Un nouveau service communal : les cartes d'identité et passeports

Le Pôle de Proximité de Villeneuve-en-Retz vous propose de réaliser vos cartes d'identité et passeports.

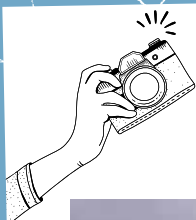
Ce tout nouveau service vient compléter les missions déjà existantes au sein du pôle « Services à la population » : la CARSAT, Pôle Emploi, la PMI et bien d'autres. Il est désormais possible de vous rendre au 1 rue de l'Elinet – Bourgneuf et d'enclencher les démarches pour renouveler vos papiers d'identité.



Quelles sont les démarches à réaliser ?

- Effectuez votre pré-demande pour préparer votre démarche sur le site suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R45668>
- Prenez rendez-vous au Pôle de Proximité via notre site internet : <https://villeneuveenretz.fr/>
- Fournissez les pièces justificatives précisées lors de votre rendez-vous
- Venez récupérer votre carte d'identité / passeport dans les 3 mois qui suivent

Pour toute question éventuelle à ce sujet, contactez le Pôle de Proximité au 02.51.18.06.42 ou par mail à l'adresse: franceservices@villeneuveenretz.fr



Vos photos dans le bulletin Été 2022 : Épisode de sécheresse



Marais du Vignaud - Photo prise par Gérard Barberon

Chemin du Bot



Envoyez-nous vos photos à l'adresse :

lesechosdevilleneuve@villeneuveenretz.fr

Sommaire

04 Grand Angle

05/06 Actualités

06 Communication

07/09 Brèves
des Conseils

09/11 Urbanisme

11/12 Développement
économique et Tourisme

13/16 Dossier

Les Espaces Verts à Villeneuve-en-Retz

17 Environnement

17/19 Culture et
Patrimoine

20/21 Affaires
scolaires, enfance,
jeunesse

21/23
Vie associative
et Sports

24 Expression
des groupes
municipaux

25/26 Infos pratiques

27 Agenda 2022 - 2023

28 Cérémonie des Voeux



Les échos de Villeneuve - Bulletin municipal de la commune de Villeneuve-en-Retz. Mairie de Villeneuve-en-Retz - 1 place Pierre Mourain - Bourgneuf-en-Retz - 44580 Villeneuve-en-Retz - Tél : 02 40 21 40 07 mairie.villeneuve@villeneuveenretz.fr

Directeur de la publication : Jean-Bernard FERRER / Directrice adjointe de la publication : Patricia JOSSO / Rédaction : Commission Communication / Chargée de communication : Claire POTIN / Photos (sauf mention) service Communication / Conception et impression : A Two Communication Villeneuve-en-Retz / Distribution : La Poste / Tirage : 2200 exemplaires. Imprimé sur papier recyclé avec des encres végétales

Le prochain bulletin municipal paraîtra début avril. Les articles et photos sont à remettre pour le vendredi 20 janvier, de préférence à l'adresse suivante : patricia.josso@villeneuveenretz.fr, ou directement en Mairie.



Le mot du maire

Chères Villeretziennes, chers Villeretziens,
Les traditionnelles fêtes de Noël et du Nouvel An vont venir rythmer la fin de l'année 2022.

En ces temps de joie, de bonheur et de retrouvailles pour nous tous, mes pensées vont aussi vers les personnes qui souffrent de la maladie ou de la solitude qui se fait d'autant plus sentir en cette période de fêtes. Je remercie toutes celles et ceux qui donnent de leur temps et de leur cœur pour les soutenir et les encourager.

Ces fêtes sont l'occasion de nous rappeler les valeurs qui sont essentielles et fondamentales pour notre bien vivre-ensemble : l'entraide, la solidarité et le respect. Ces valeurs doivent nous guider pour continuer à construire Villeneuve-en-Retz.

La liberté d'expression est un droit humain fondamental énoncé à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Dans une démocratie, chacun a naturellement droit à la liberté d'expression et à la liberté d'opinion.

Mais il faut garder à l'esprit que la liberté individuelle s'arrête là où commence celle des autres. Cette liberté englobe aussi notre sécurité et notre santé.

Au sein de notre société, nous nous devons de discuter de manière ouverte et sincère des sujets controversés, avec tolérance et dans le respect des opinions divergentes. Une discussion objective, basée sur les faits est nécessaire. C'est seulement ainsi que nous trouverons un consensus sur les questions complexes qui impacteront notre futur. Les décisions prises dans le cadre de ce processus démocratique doivent ensuite être exécutées en toute transparence. GANDHI a dit : « Il n'est pas nécessaire d'éteindre la lumière de l'autre pour que brille la nôtre ». Les discussions engendrées par des ragots, des « on-dit » ou des rumeurs, ne font qu'entretenir la haine et ne font nullement avancer les choses.

“ La démocratie implique le respect des décisions de la majorité. ”

C'est faire indéniablement fausse route que de vouloir changer cela à travers l'usage de la violence, fût-elle verbale. La violence n'est jamais une solution, ce n'est pas tolérable et ce n'est pas comme cela que nous pourrions continuer à entretenir, rénover, innover, améliorer sans cesse votre cadre de vie.

Nous sommes à votre disposition pour échanger sur vos questions et préoccupations du quotidien. Nous continuerons les réunions publiques tout au long de ce mandat. Votre équipe municipale n'a pas de baguette magique mais elle s'efforce de donner le meilleur d'elle-même pour l'intérêt général et notre belle commune.

Que tout cela ne nous fasse pas oublier les conflits, les guerres dans le monde, et en cette fin d'année, j'ai une pensée toute particulière pour nos amis Ukrainiens qui combattent avec rage et honneur pour leur liberté et luttent ainsi contre toute forme de dictature et contre un « fou furieux » avide de pouvoir faisant fi de la vie d'autrui.

À l'aube de cette nouvelle année, au nom du Conseil municipal et du personnel communal, je vous souhaite, à toutes et tous, de belles et agréables fêtes et vous adresse mes meilleurs vœux, dans l'attente de vous retrouver lors de notre traditionnelle cérémonie des vœux qui se déroulera le vendredi 27 janvier 2023, à 19h00 à la salle polyvalente de St Cyr, si les conditions le permettent.

Que l'année 2023 soit celle de la réalisation des grands défis et des grandes ambitions au niveau de notre Administration et de notre Institution.

Profitez bien de ces fêtes pour faire le plein de bonheur et d'énergie !

Avec tout mon dévouement

Votre Maire,
Jean-Bernard FERRER



「GRAND ANGLE」

Juin

Installation de tables de pique-nique près de la salle polyvalente de Fresnay



3 septembre

Forum des associations



3 septembre

Accueil des nouveaux arrivants



3 septembre

Marché du terroir lors du Forum des associations



16 septembre

World Clean Up Day 2022



17 & 18 septembre

Journées du Patrimoine 2022 au Moulin de l'Arzelier



17 & 18 septembre

Journées du Patrimoine 2022 au Musée du Pays de Retz

29 septembre

Conférence « Bien vieillir » à Villeneuve-en-Retz



12 octobre

Inscription du nom du théâtre de Villeneuve-en-Retz sur la façade du bâtiment



15 octobre

Réouverture de la Bibliothèque de Bourgneuf



au 18 rue de la Taillée



Claire POTIN
Chargée de
communication

Un nouveau policier municipal à Villeneuve-en-Retz !

Depuis début août, Sylvain Plisson a rejoint les effectifs de la commune de Villeneuve-en-Retz pour succéder à Dominique Ferron, récemment partie en retraite.



Tout droit venu de l'île aux fleurs, Sylvain occupait un poste de gendarme en outre-mer avant son arrivée dans la commune. En Martinique, il était en charge des enquêtes pénales, des missions de police judiciaire et de route ou encore de la sécurité des manifestations publiques.

Ayant débuté sa carrière de gendarme en 2001, il a d'abord commencé par servir à la garde républicaine puis s'est dirigé vers la gendarmerie départementale. Fonction qu'il a exercée pendant 12 ans à Montoir de Bretagne. Souhaitant retrouver

un lien de proximité avec la population, il a décidé de se réorienter en tant que policier municipal. C'est donc depuis le 3 août 2022 que Sylvain a rejoint les services communaux de Villeneuve-en-Retz !

À ce titre, il effectue plusieurs missions :

- Assurer la tranquillité et la sécurité
- Faire de la prévention et de la pédagogie
- Exercer un contrôle du stationnement et de la circulation
- Assurer une présence lors des manifestations
- Mettre en application les arrêtés municipaux

Aux côtés du Maire, la Police Municipale joue un rôle important de proximité avec les habitants.

De manière à la rendre encore plus efficace, il a été décidé lors du conseil municipal du 5 juillet 2022, de mutualiser les moyens consacrés à la Police Municipale entre les communes de Villeneuve-en-Retz et des Moutiers-en-Retz. **Un projet de police pluri-communale verra donc le jour en 2023.**

Ce projet est une réponse globale à la population permettant de déployer des actions sur un territoire plus vaste, de répondre aux préoccupations des habitants en matière d'incivilités et de mutualiser le matériel grâce à une mise à disposition de véhicules et de matériels d'intervention.

CONTACT :

Sylvain Plisson - 02.40.21.88.59
sylvain.plisson@villeneuveenretz.fr

Françoise NOGARO

Un joli départ à la retraite sur Villeneuve-en-Retz !

Françoise Nogaro, habitante et assistante maternelle pendant 23 ans, a fêté son départ à la retraite le 9 juillet dernier à la salle polyvalente de Bourgneuf !



Elle a tenu à nous partager, à travers le bulletin, un petit mot pour témoigner de son parcours et remercier les personnes s'étant déplacées pour ce départ à la retraite.

« Je suis Françoise Nogaro. J'ai 67 ans. Je suis, depuis 2003, assistante maternelle sur Bourgneuf, j'ai eu en garde, sur toutes ces années, une vingtaine d'enfants de Mathieu à Dune et Ysaé, en passant par Maia, Evan, Ambre, Inès, Mélissa, Nolan, Emma, Margaux... tous des enfants de Bourgneuf. Je termine donc ma carrière d'ASSMAT (comme on nous appelle dans le métier) ce 8 juillet 2022. Je n'oublie bien sûr pas mes 23 années passées au service des PTT. Je vais à présent être disponible pour mon mari, mes 4 enfants et mes 2 petits-enfants et pouvoir consacrer mon temps libre au jardinage, loisirs et tenter de me rendre utile auprès d'associations. »

Nous lui souhaitons une agréable retraite et plein de bonnes choses pour la suite.

06 Nouvelle activité sur la commune

Corinne LIZON



Sophrologue depuis 6 ans et auparavant située sur la région nantaise, Corinne LIZON vient récemment d'installer son cabinet de sophrologie sur Villeneuve-en-Retz au Pôle Santé !

Elle vous propose des rendez-vous individuels ou en petit groupe pour vous accompagner sur diverses thématiques telles que les maladies neurodégénératives (Parkinson, Alzheimer).

Bien-être, prise de confiance en soi ou encore gestion des traumatismes, Corinne adapte ses séances en fonction de vos besoins avec diverses techniques (EFT, EMDR, soins énergétiques type Reiki, etc..). Son cabinet est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 20h et ses séances proposées uniquement sur rendez-vous.

CONTACT :

Pôle Santé – Chemin de la Culée - 44580 Villeneuve-en-Retz
06.15.11.36.59 - <http://corinne-lizon-sophrologie.fr>

Communication

Patricia JOSSO
Adjointe à la Communication



Claire POTIN
Chargée de communication



Vous souhaitez communiquer sur votre nouvelle activité ?
Prenez contact avec lesechosdevilleneuve@villeneuveenretz.fr



Carole LECUYER
Conseillère municipale



Patricia JOSSO
Adjointe à la
Communication

Acronymes utilisés

CM : Conseil Municipal

PAPR : Pornic Agglo Pays de Retz

CAO : Commission d'Appel d'Offres

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables

CM du 05 Juillet 2022

FINANCES : Fixation prix du loyer « ancienne salorge »

Le CM a fixé, à la majorité, le montant du loyer des locaux « ancienne salorge » situés Route de Bouin, et loués à compter du 1^{er} octobre 2022 par l'entreprise « La Savonnerie de Marcel », à 650 € HT par mois.

FINANCES : Mutualisation des locaux du Complexe scolaire de Fresnay-en-Retz : convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec PAPR

La compétence « Petite Enfance / Enfance / Jeunesse » a été transférée à PAPR depuis le 01/01/2020. D'un commun accord entre PAPR et la commune, il a été proposé de déplacer les services APS/ALSH dans le nouveau complexe scolaire en dédiant environ 186 m² à l'APS/ALSH et en mutualisant environ 400 m² de locaux (salle de motricité, salle de sieste, toilettes, cuisine pédagogique).

Comme le prévoit l'article L 2422-12 du Code de la commande publique, PAPR a accepté de transférer à la commune la maîtrise d'ouvrage de cette opération unique.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux et des frais d'étude et de maîtrise d'œuvre, fixée à 5 022 000 € TTC a été répartie en fonction de la nature des travaux et de l'affectation des surfaces créées :

- 1 065 000 € TTC pour les besoins de l'APS-ALSH (compétence PAPR)

- 3 957 000 € TTC pour le groupe scolaire y compris la restauration
Le CM a approuvé, à la majorité, la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

FINANCES : Convention de mise à disposition d'un agent de la commune pour l'espace France Services de Chaumes-En-Retz

Un agent de la commune est mis à disposition 3 après-midi par semaine à l'antenne France Services de Chaumes-en-Retz. Le CM a validé, à l'unanimité, la convention de mise à disposition de services d'un agent auprès de la commune de Chaumes-en-Retz. Cette convention prévoit que la commune de Chaumes-en-Retz rembourse le salaire de l'agent mis à disposition et participe également aux frais fixes (gestion du personnel, frais de déplacement, etc).

FINANCES : Convention de partenariat technique et financier avec PAPR pour l'aménagement de l'avenue de la Gare et de l'impasse de la Gare (réseau eaux pluviales)

Dans le cadre du programme d'aménagement de l'avenue de la Gare, des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales urbaines seront menés par la commune. Ces travaux sont inclus dans le périmètre d'exercice de la compétence eaux pluviales urbaines exercée par PAPR.

Dans ce cadre, la convention entre les deux collectivités, qui prévoit que PAPR assurera le suivi technique des travaux afférents et prendra en charge leur coût, déduction faite des subventions perçues par la commune, a été approuvée par le CM à l'unanimité.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux (comprenant les frais d'étude, de maîtrise d'œuvre et d'effacement des réseaux), fixée à 1020816,33€ HT, a été répartie en fonction de la nature des travaux :

- 367 770,19 € HT pour PAPR

- 653 046,14 € HT pour Villeneuve-en-Retz

La subvention de 409 423 €, issue du plan de relance BTP du département a également été proratisée :

- 147 503,10 € pour PAPR

- 261 919,90 € pour Villeneuve-en-Retz

FINANCES : Demande de subvention extension de l'Espace santé

Le CM a autorisé, à l'unanimité, la sollicitation d'une subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) à hauteur de 300 000€HT, pour le projet d'extension de l'Espace santé. Coût prévisionnel du projet : 595 650 € HT.

FINANCES : Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies.

Le CM, à l'unanimité, a approuvé l'adhésion au groupement de commandes précité, dont le SYDELA est coordonnateur, pour l'achat et la fourniture d'énergies, qui débutera au 1^{er} juillet 2023 (pour le gaz naturel) et au 1^{er} janvier 2024 (pour l'électricité).

FINANCES : Constitution d'un groupement de commandes entre la Commune de Villeneuve-en-Retz, la communauté d'agglomération PAPR et ses communes membres pour l'accès à la téléphonie fixe, à la téléphonie mobile et aux accès télécom et internet

Le CM, à l'unanimité, a approuvé la constitution du groupement de commandes précité et a validé l'adhésion à ce groupement de commandes coordonné par PAPR.

MARCHE PUBLIC : Fourniture et confection des repas en liaison chaude ou froide pour les restaurants scolaires de la commune

La CAO de la commune, réunie en juin, a décidé de retenir sur proposition détaillée par le rapport d'analyse des offres, l'entreprise ELRES, dénomination commerciale ELIOR. Le marché, d'une durée de 3 ans, s'étalera jusqu'au 31/08/2025.

Le CM, à l'unanimité, a pris acte de la décision de la CAO désignant le titulaire du marché.

URBANISME: Servitude de passage parcelle ZV 279

Le CM a accepté, à l'unanimité, la création d'une servitude de passage au profit de la parcelle ZV n°279 pour emprunter le domaine privé adjacent afin de permettre la construction d'une maison en fond de parcelle. Cet accord est conditionné à la signature d'une convention de prise en charge technique et financière par le particulier sollicitant la demande, pour le revêtement de ce passage d'environ 200 m².

MOBILITE : Approbation des conventions de signalisation des aires de covoiturage avec le département de Loire-Atlantique

La commune dispose de plusieurs aires de covoiturage, qui possèdent une signalétique avec le nom des anciennes communes historiques.

2 nouvelles aires seront ouvertes à Bourgneuf : parking du U Express et rue des Étangs. Celle de la place de la Gare sera supprimée. Les autres sites de covoiturage de la commune sont situés sur le parking du Caba'Retz et sur le parking de l'Office du tourisme.

Le CM a validé, à l'unanimité, la signature des conventions de signalisation avec le département.

RESSOURCES HUMAINES : Mise en place d'une police pluri-communale : avis de principe

Les communes de Villeneuve-en-Retz et Les Moutiers-en-Retz, qui partagent des besoins convergents, mènent une réflexion pour la mise en place d'une police pluri-communale pérenne.

En effet :

- Elles forment un territoire d'un seul tenant d'une superficie de 83,94 km² et d'une population de près de 7 900 habitants (populations DGF).

- Elles partagent la gestion d'un site touristique et économique « Le Port du Collet » via le SIVOM du Port du Collet.

- Elles sont confrontées aux mêmes problématiques en matière de sûreté et de bon ordre et souhaitent optimiser les moyens mis en œuvre face à l'évolution d'incivilités (dépôts sauvages, vitesse excessive, stationnement illégal, conflits de voisinage...) et d'atteintes aux biens.

08 Brèves des Conseils

• Elles souhaitent assurer une présence continue sur les territoires au regard des besoins et caractéristiques de chaque commune (campings, augmentation de la population pendant la période estivale).

La création répond à une volonté de mutualiser les moyens consacrés à la police municipale et ainsi la rendre plus efficace sur l'ensemble du territoire des deux communes. De plus, ceci répond aux préoccupations des Villeretziens en matière d'incivilités et de lutte contre les dépôts sauvages.

Le CM, à l'unanimité, a approuvé le principe de création de cette police municipale pluri-communale, avec la commune des Moutiers-en-Retz ; a autorisé M. le Maire à poursuivre les discussions relatives à cette création ; a autorisé le travail conjoint à la préparation d'un projet de convention de mutualisation permettant de définir les modalités de fonctionnement de cette police pluri-communale et a pris acte du recrutement par la commune d'un agent de police municipale qui intégrera le service mutualisé.

VIE ASSOCIATIVE : Demande de subvention exceptionnelle

Par délibération n°2022-039 du 03/05/2022, le CM avait acté la mise à disposition d'un terrain ayant pour but la mise en place

d'un jardin partagé, au profit de l'association dénommée « VER la transition ». Cette association a déposé une demande de subvention pour l'achat de matériel pour le jardin partagé : enceinte / clôture, aménagement cabane pour ranger les outils, terreau et semis, etc... d'un montant de 2 420 €. Le CM a accordé, à l'unanimité, une subvention (sur proposition de la Commission Vie associative) d'une valeur de 1 500 € sous production des justificatifs de factures acquittées, pour subvenir aux dépenses liées aux travaux d'aménagements du terrain.

AFFAIRES SCOLAIRES: Coût d'un élève de l'école publique en 2021

Le CM a fixé, à l'unanimité, le coût moyen d'un élève en classe maternelle à 1 501,52 € et celui d'un élève en classe élémentaire à 547,57 €. Ces coûts servent de base pour le calcul du forfait versé par élève aux OGEC des écoles privées de la commune.

AFFAIRES SCOLAIRES: Forfait 2022 pour les écoles privées - Convention

Dans le cadre du contrat d'association au profit des 3 OGEC des écoles privées de la commune, le CM a accordé, à l'unanimité, le versement des subventions ci-dessous :

ÉCOLES	Nombre d'élèves			Forfait versé au coût moyen élève		
	MATERNELLE	PRIMAIRE	MATERNELLE	PRIMAIRE	TOTAL 2022	MONTANT VERSÉ EN 2021
GS STE JULITTE	27	58	40 541,12 €	31 759,01 €	72 300,13 €	63 976,22 €
GS SACRÉ CŒUR	34	59	51 051,78 €	32 306,58 €	83 358,36 €	85 009,79 €
GS ST JOSEPH	22	30	33 033,50 €	16 427,07 €	49 460,57 €	49 427,89 €

CM du 27 Septembre 2022

URBANISME : Révision générale du PLU – Débat sur le PADD

Par délibération du 10/11/2020, le CM avait prescrit la mise en révision générale du PLU et les modalités de concertation. Le PADD a la charge dans un PLU de définir les objectifs et les orientations du PLU. Les orientations du PADD doivent faire l'objet d'un débat en CM au plus tard 2 mois avant l'examen du projet du PLU. Le projet du PLU doit ensuite se construire à partir de ce PADD.

Le PADD doit justifier le plan de zonage et le règlement d'urbanisme, par des enjeux de développement et des orientations d'aménagements. Le CM a pris acte du débat sur les orientations générales du PADD de la commune (cf. article page 9).

URBANISME : Taxe d'Aménagement

La taxe d'aménagement est un impôt local perçu par les communes et le département pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 m, y compris les combles et les caves.

La loi de finances pour l'année 2022, article 109, a prévu que tout ou partie de la taxe d'aménagement communale perçue devait être obligatoirement reversée au profit de son intercommunalité de rattachement si elle est instituée par une commune.

Le CM a adopté, à l'unanimité, le principe de reversement, à PAPR, de 100 % de la part communale de taxe d'aménagement perçue sur le périmètre des zones d'activités économiques communales actuelles ou à venir. Ce recouvrement sera calculé à partir des impositions nouvelles au 01/01/2022.

FINANCES : Demande de subvention Fouilles archéologiques Site de l'ancienne Mairie de Bourgneuf-en-Retz

Préalablement à la réhabilitation de l'ancienne mairie et après les fouilles sédimentaires, la DRAC (Direction des Affaires Culturelles), a transmis un nouveau cahier des charges de prescription d'une fouille archéologique sur l'étude du bâti. Dans ce cadre, une demande de subvention au plus fort taux pour le projet de fouille sur le site de l'ancienne mairie de Bourgneuf-en-Retz, sur les parcelles AE 84, 361, 362, a été sollicitée, à l'unanimité, par le CM, auprès du Fonds National pour l'Archéologie Préventive.

AFFAIRES FONCIERES : Cession de la parcelle YD54

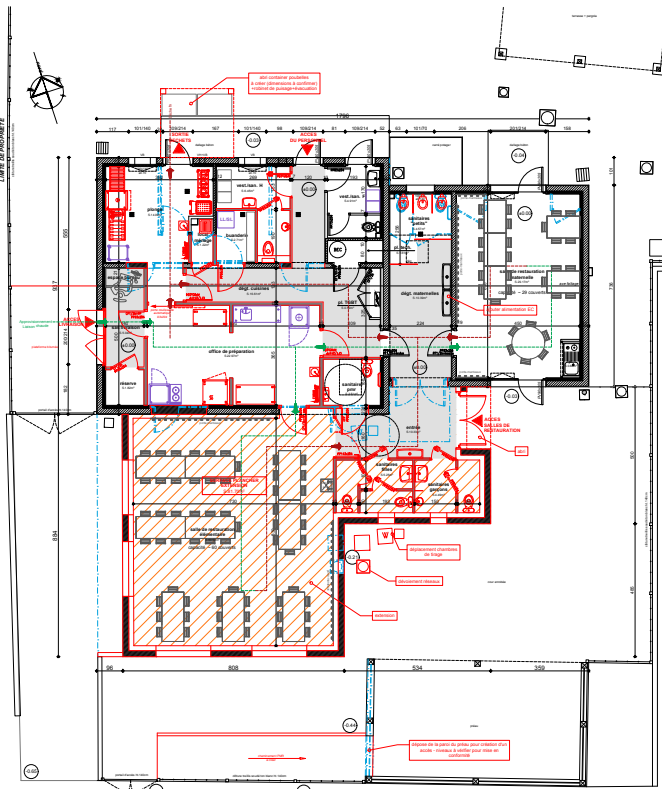
Le CM a voté, à la majorité, la cession au prix de 70 090 € de la parcelle YD 54 située en second rideau rue des Jaunins en zone 1AU.

BATIMENTS : Validation du projet de Restructuration et d'Extension du Restaurant scolaire de St Cyr-en-Retz

Ce projet se substitue au précédent projet de 2019, l'équipe municipale actuelle voulant aussi agrandir les zones de restauration pour les élèves. Ce nouveau projet a été construit en concertation avec les agents du restaurant scolaire et en suivant les préconisations de la Ligue de l'enseignement de Loire-Atlantique (FAL 44).

Le montant du projet s'élève à 294 580 € HT dont 26 780 € de Maîtrise d'œuvre. Le CM a approuvé, à l'unanimité, le projet et le plan de financement prévisionnel : projet financé par la Région pour 90 000 € et en autofinancement par la commune pour 204 580 €.

Les travaux devraient commencer, après les démarches administratives, au cours du 2^e semestre 2023.



Restructuration et Extension du Restaurant scolaire de St Cyr-en-Retz

ENVIRONNEMENT : Convention avec POLLENIZ 44 dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique

Dans la continuité de l'action déjà engagée lors du précédent mandat, le CM a approuvé, à l'unanimité, la convention avec POLLENIZ 44 en adhérant à VESP'Action, schéma intercommunal pour une limitation des risques liés au frelon asiatique.

Les objectifs de ce programme sont de coordonner techniquement et administrativement la lutte contre le frelon asiatique, et d'organiser la destruction des nids par traitement insecticide avec démontage des nids dans le but de supprimer tous risques de contamination des chaînes alimentaires (oiseaux et insectes) présentes dans l'écosystème par les insecticides.

La commune continuera à participer financièrement à hauteur de 50 % à la destruction des nids sur le domaine privé et 100% sur le domaine public.

PLUS D'INFORMATIONS :



Les brèves des conseils municipaux des 15 novembre et 13 décembre 2022 paraîtront dans le prochain bulletin. En attendant, pour visionner en live ou revoir les séances du conseil municipal, connectez-vous sur la page Facebook de la mairie :

www.facebook.com/mairieVilleneuveEnRetz

ou directement sur la chaîne **YouTube :**

Mairie de Villeneuve en Retz

Retrouvez toutes les délibérations du conseil municipal en mairie et sur www.villeneuveenretz.fr

Prochain conseil municipal : mardi 7 février 2023 (sous réserve de modifications).

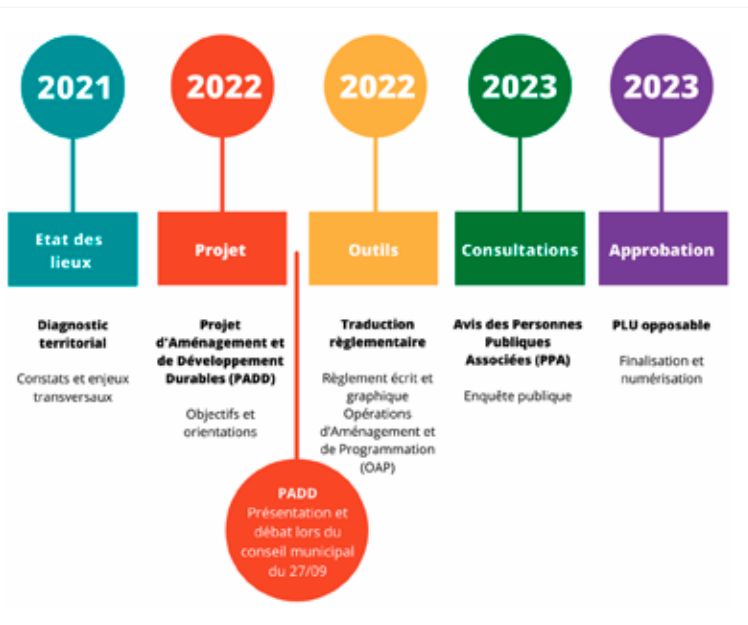
Urbanisme et Assainissement



Laurent PIRAUD
Maire délégué de Fresnay
Délégations Urbanisme et Assainissement

PLU de Villeneuve-en-Retz : Où en est la démarche ?

PADD « Projet d'Aménagement et de Développement Durables »



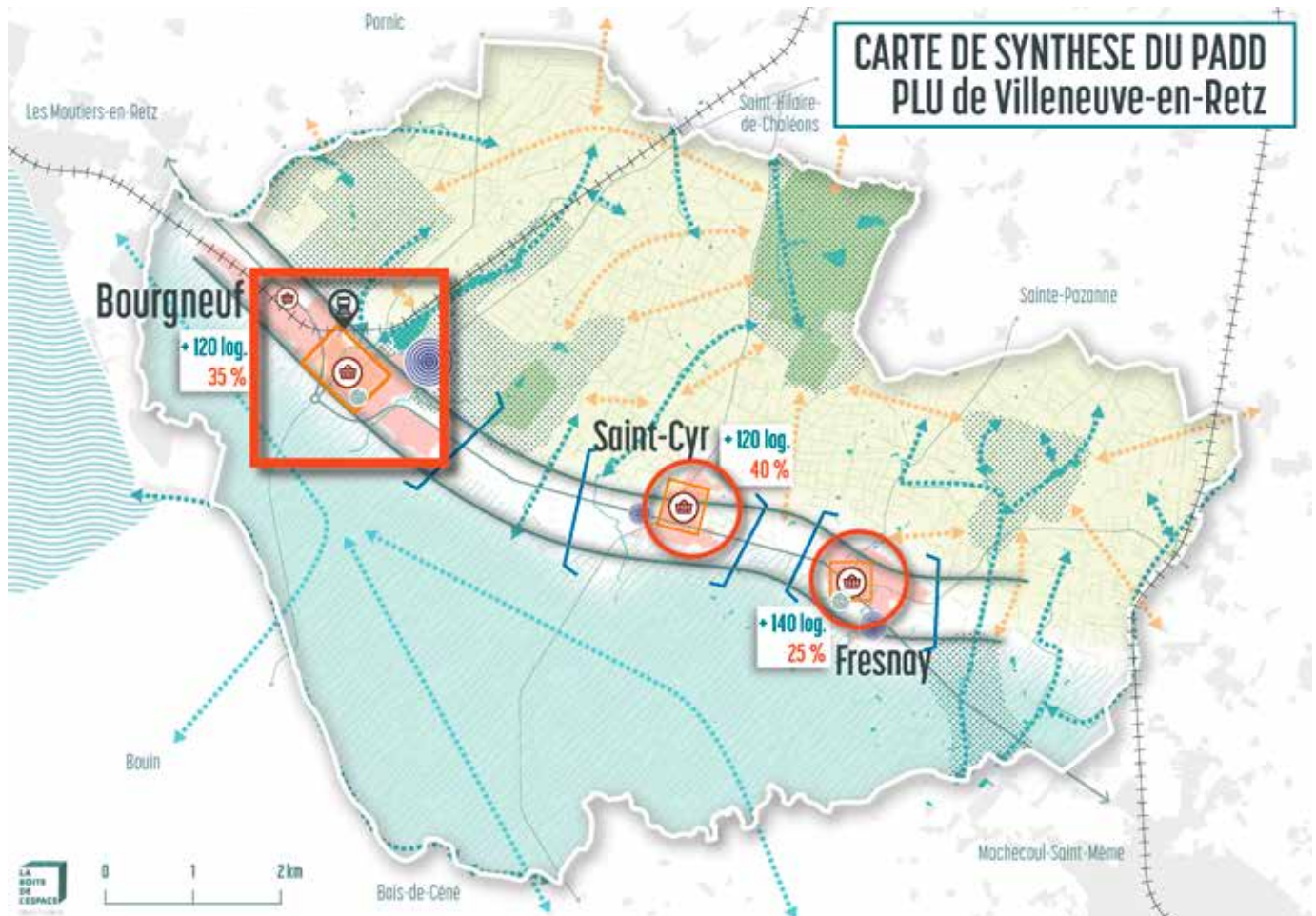
Le PADD de la commune de Villeneuve-en-Retz définit les grandes orientations d'aménagement et de développement durables pour les années à venir.

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) lancée en septembre 2021, les orientations du PADD ont été débattues en Conseil Municipal le 27 septembre 2022.



10 Urbanisme et Assainissement

La deuxième réunion publique de présentation a eu lieu le 26 octobre 2022. Au cours de cette réunion, l'ensemble du projet a été présenté. Si vous n'avez pas pu assister à ce temps d'échange, en voici une synthèse.



UN EQUILIBRE DE DEVELOPPEMENT SUR TROIS CENTRALITES

Conforter une attractivité équilibrée

- Affirmer Bourgneuf comme pôle principal de la commune
- Conforter Saint-Cyr et Fresnay comme pôles de proximité
- Orienter le développement autour d'un axe historique structurant et conserver des coupures d'urbanisation

Favoriser une mixité sociale et intergénérationnelle

Concentrer le développement de l'habitat dans les bourgs et produire environ 380 logements à horizon 2035

- + 120 log.
- Programme global sur le bourg
- 35% - Part en densification naturelle

Encadrer la production de logements à horizon 2035

- Orienter plus de 90% de la production au sein des tissus urbanisés (renouvellement urbain, opérations en coeur de bourg, densification...)
- Favoriser le renouvellement urbain et démarrer les chantiers de transformation des friches.

UN PATRIMOINE BENEFIQUE AU CADRE DE VIE

Préserver l'équilibre des milieux et les composantes du patrimoine naturel

- Haies
- Bois
- Cours d'eau
- Protéger les réservoirs de biodiversité et identifier les corridors écologiques
- Inscrire les réservoirs de biodiversité complémentaires

Valoriser les paysages urbains, ruraux et littoraux

- Préserver les paysages agro-naturels et maîtriser l'évolution des constructions dans les espaces ruraux et littoraux, entre plateau et marais.
- Maîtriser l'évolution des tissus urbains existants pour valoriser les paysages urbains et améliorer les cadres habités.

UNE DYNAMIQUE LOCALE MULTIPOLAIRE

Conserver la diversité des emplois locaux

- Organiser la mixité fonctionnelle dans les tissus urbanisés
- Optimiser les zones d'activités existantes et leur vocation industrielle et artisanale

Pérenniser les espaces et les activités agricoles

- Limiter l'artificialisation des sols agricoles
- Organiser les typologies d'agriculture et leurs caractéristiques entre terre et marais

Structurer l'offre commerciale des services

- Concentrer l'offre commerciale et de service dans les centralités et secteurs dédiés : 3 bourgs et les Salines à Bourgneuf
- Valoriser la place de la gare et promouvoir l'utilisation du réseau ferroviaire

UN TERRITOIRE DE RESSOURCES

Assurer une bonne gestion de la ressource en eau

- Protéger les cours d'eau et les plans d'eau
- Inscrire des corridors aquatiques

S'engager dans une politique de sobriété foncière

- Limiter l'étalement urbain et la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers
- Cibler les potentialités de densification dans l'espace urbain existant avant de rechercher des espaces en extension

Vous pouvez retrouver l'intégralité du PADD, soit sur le site internet de la mairie www.villeneuveenretz.fr soit au format papier aux pôles administratif et de proximité, ainsi qu'à la mairie déléguée.

Rappel : démarches d'urbanisme en ligne sur le site de la commune www.villeneuvevretz.fr dans la rubrique : La Mairie/Urbanisme/Les démarches à effectuer.

PERMIS DE CONSTRUIRE accordés du 18/06/2022 au 03/10/2022

GUERIN Charlene, 30 route du Port la Roche, extension d'une maison individuelle
LEZIN Ludovic, 160 route des Puymains, construction d'une maison individuelle
GAEC DE LA BAIE, les Fuberts, construction bâtiment agricole
CLERC Daniel, 15 rue du Champ de Marais, construction d'une maison individuelle
DUPRE Jean-Pierre, 3 rue du Puy Civaux, extension d'une maison individuelle
PAONE Michel, 18 bis rue du Barbot, construction d'un garage
SCI VIVRE EN BOIS, 15 rue des Jaunins, extension bâtiment artisanal
NORMAND Alain, 44 route du Point de Vue, construction d'un garage
MAILLET Serge, 99 route des Puymains, construction d'un garage
EARL DES RIVIERES, le Bois Passé, construction bâtiment agricole
VISONNEAU Damien, la Brosse, changement destination grange en habitation
DAVIAUD Sébastien, 3 bis la Bretonnière, surélévation d'un bâtiment agricole
LONGPEE Nathan, 294 rue de Sirius, construction d'une maison individuelle
DOS SANTOS Vincent, 22 route du Point de Vue, extension d'une maison individuelle
DOUILLARD Dany, 148 rue Antarès, construction d'une maison individuelle
TREMBLAY Sylvain, 38 rue Antarès, construction d'une maison individuelle
FAVIER Aurélien, 103 rue Antarès, construction d'une maison individuelle
BOCQUET Patrick, 106 route des Puymains, construction d'une maison individuelle
GORGE Arthur, 126 rue de Véga, construction d'une maison individuelle
RETZIDENCE, 282 rue de Sirius, construction d'une maison individuelle
VECOVEN Gaël, 31 rue Antarès, construction d'une maison individuelle

DÉCLARATIONS PRÉALABLES accordées du 18/06/2022 au 03/10/2022

OPEN ENERGIE, 60 route des Puymains, panneaux photovoltaïques
AMY Bernard, 3 rue Sainte Catherine, clôture
CRESSAULT Guy, 1 rue des Hérons, véranda
BEUCHER Freddy, 1 rue des Genêts, extension maison individuelle
Atlantique Géomètres Experts, rue des Ragonies, lotissement 1 lot
FERRE Joseph, 13 et 13 bis rue de la Frazelière, rénovation et construction d'un garage
SCI PAZANNE, 1 la Rouillère, modification de l'aspect extérieur
SCI PAZANNE, 1 la Rouillère, clôture
DOS SANTOS Vincent, 22 route du Point de Vue, modification de l'aspect extérieur
LALOUELLE Joël, 15 rue des Cygnes, pergola
EDF ENR, 6 Nombreuil, panneaux photovoltaïques
LEBLANC Julie, 55 rue des Rivières, réhabilitation d'une grange en habitation
RODRIGUEZ Annie, 73 route du Point de Vue, pergola
TEMPPLIER Joseph, 8 allée du Petit Bois, lotissement 1 lot
LANNUZEL Michèle, 45 route des Puymains, garage à vélos et atelier

GROUSSIN Patrick, 93 rue de Véga, construction d'une maison individuelle
GOURCEROL Sébastien, 79 rue Antarès, construction d'une maison individuelle
GUILLOU Florian, 173 rue Antarès, construction d'une maison individuelle
MAILLAUD Anthony, 82 rue de Véga, construction d'une maison individuelle
ROUSSEAU Raphaël, 2 l'Aumerie, extension d'une maison individuelle
CHIFFOLEAU Vincent, 48 route du Point de Vue, construction d'une maison individuelle
SCI BLUTEAU Clémence, 15 rue de la Frazelière, construction d'une maison individuelle
DOS SANTOS Philippe, 54 rue Antarès, construction d'une maison individuelle
DUPIN Isabelle, 103 route des Puymains, construction de deux garages
PEJOUX Daniel, 2 chemin des Endos, extension d'une maison individuelle et création d'un bureau
GAEC A FLORE D'EAU, 3 la Rouillère, construction bâtiment agricole
WORONIN Séverine, 74 rue de Véga, construction d'une maison individuelle
COUTERON Françoise, 27 rue Antarès, construction d'une maison individuelle
ROUGIER Christopher, 144 route des Puymains, construction d'une maison individuelle
SENLIS Manuel, 11 Bel Air, construction d'un logement de fonction
MAHOT Nicolas, 70 rue Antarès, construction d'une maison individuelle
DRENO Franck, 100 rue de Véga, construction d'une maison individuelle
L'ORCHIDEE, rue des Hortensias, construction d'une maison individuelle
GANDON Charly et MOULE Alexandra, 134 rue de Véga, construction d'une maison individuelle
LADAN Patricia, 70 rue de Sirius, construction d'un garage

GUIHAL Thierry, 11 route de Port la Roche, panneaux photovoltaïques
FAOU Patrick, 35 rue de Sirius, abri de jardin et clôture
LE PAUTREMAT Christophe, les Prés Morins, clôture
CHAULOUX Pascal, route de Port la Roche, abri de jardin
LE MAOUT Alain, 7 rue des Roses, pergola
GARRIOU Yvette, 59 rue de Sirius, clôture
France SOLAR, 17 le Petit Pré, panneaux photovoltaïques
AUBINAIS Ludovic, 46 rue de Sirius, clôture
PINEL Bruno, 8 rue de la Barrière, extension maison individuelle
HOUQUES Nicole, 13 rue des Jaunins, extension maison individuelle
DEMAIZIERE Jacques, 35 rue des Hortensias, clôture
CHARDON Françoise, 31 route des Puymains, clôture
PARAIS Christine, 59 la Frogerie, ravalement
MEJBAR Jasmine, 3 le Pegruetz, changement toiture
PENEL Guy, 10 rue Louis Gouy, abri de jardin



Fabrice RONCIN
Adjoint au développement
économique et Tourisme

Développement économique et Tourisme

Une nouvelle destination pour la Salorge

Ce qui était encore dernièrement le siège de la bibliothèque municipale de Bourgneuf, va très bientôt changer de destination : l'ancienne salorge, bâtiment municipal chargé d'Histoire, abritera d'ici quelques semaines l'entreprise artisanale « La Savonnerie de Marcel ».

Cette entreprise, qui fabrique et commercialise des savons artisanaux et bio, cherchait depuis plusieurs mois une nouvelle implantation au cœur de Villeneuve pour pouvoir assurer son développement. La volonté de M. et Mme Barbedette était de rester à Bourgneuf, idéalement dans le centre-ville. La municipalité et Pornic Agglo Pays de Retz ont proposé plusieurs solutions mais le choix final de nos entrepreneurs



s'est porté sur ce bâtiment, placé à un endroit stratégique pour assurer une excellente visibilité et introduire le cœur de bourg. Le bâtiment subit actuellement quelques travaux de « rafraîchissement » ainsi qu'une extension de 40m² au sol sur 2 niveaux, pour permettre le séchage des savons notamment.

Navette estivale bilan de l'été 2022

La Navette estivale : qu'est-ce que c'est ?

Vous ne la connaissez pas encore, ou bien, au contraire, vous en êtes déjà un(e) fervent(e) utilisateur(-trice).

La navette estivale est un service 100% gratuit offert par l'Agglo aux habitants et estivants pour se déplacer le long de la côte pendant l'été.

Accessible chaque jour de la semaine, du 2 juillet au 31 août cette année, la navette estivale vient compléter l'offre de transport en commun pour faciliter l'accès aux plages, commerces, quartiers et communes voisines et ainsi limiter l'usage de la voiture.

Les objectifs du service de navette estivale

- Réduire le trafic automobile et les nuisances en saison estivale (bruit, pollution)
- Améliorer l'accessibilité aux commerces, aux plages et aux animations estivales du territoire, notamment pour les touristes, les jeunes et les seniors
- Promouvoir un tourisme durable et accessible pour tous (accessibilité renforcée au territoire en transport en commun)
- Développer l'intermodalité sur le territoire (correspondance avec les lignes Aleop le train, des parcs relais,...)

La navette, ce sont désormais 6 circuits, 7 jours sur 7



Bilan de la fréquentation

70233 voyageurs du 2 juillet au 31 août

Évolution d'offre été 2022/2021

- Forte hausse de la fréquentation
- Succès important de la ligne D qui a entraîné une augmentation du circuit A
- Lancement réussi pour les deux nouveaux circuits E et F
- Satisfaction des usagers (résidents et touristes) Le service est connu et bien identifié

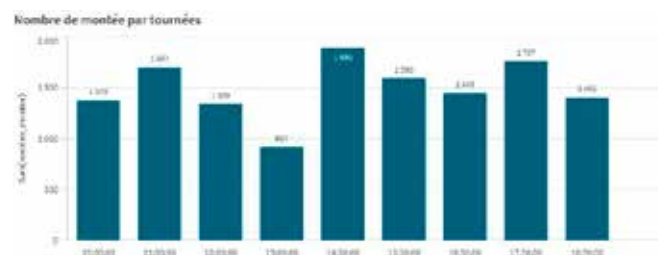
Bilan 2022

- Circuit A : 19 152 (+18 %)
- Circuit B : 13 994 (+1%)
- Circuit C : 7521 (+18 %)
- Circuit D : 13 410 (+71 %)
- Circuit E : 8574
- Circuit F : 7605

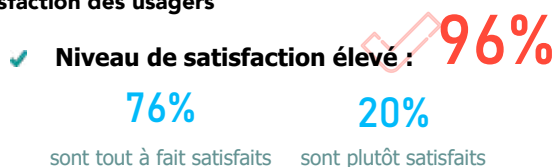
Zoom sur le circuit D : La Bernerie-en-Retz – Les Moutiers-en-Retz – Villeneuve-en-Retz

L'élément remarquable par rapport à l'année 2021 est la très nette hausse de la fréquentation sur l'ensemble de la saison. Le service est aujourd'hui bien identifié par les résidents et les estivants et le circuit permet de répondre à de nombreux besoins de déplacement.

La fréquentation est assez homogène avec un pic le matin à 11h00 qui peut correspondre aux marchés sur les trois communes, et un pic à 14h30 et 17h30 qui peuvent correspondre aux déplacements vers Pornic aller-retour.



Satisfaction des usagers



Le service est attractif car :

- Il est gratuit - **86%**
- L'accueil et le service sont agréables - **65%**
- Il dessert les principaux pôles d'intérêt - **44%**



Jean-Bernard FERRER
Maire de Villeneuve-en-Retz
Délégation Espaces verts



Les Espaces Verts à Villeneuve-en-Retz

Lorsque l'on nous parle des « Espaces verts » nous pensons forcément à l'entretien des massifs... C'est en vérité une multitude de métiers et de savoir-faire dont nos agents font preuve.

Historique de la création du service « Espaces verts »

La gestion et l'entretien des espaces verts de la commune étaient jusqu'au 31 décembre 2019 dévolus à la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique (CCSRA) qui exerçait cette compétence intercommunale.

Depuis le rattachement, le 1^{er} janvier 2020, de Villeneuve-en-Retz à la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de

Retz (PAPR), qui n'exerce pas cette compétence, la commune a repris en interne la gestion et l'entretien des espaces verts.

Il s'agit donc aujourd'hui d'une compétence communale. Lors de la création de ce service et en accord avec CCSRA, trois agents de la CCSRA ont été embauchés par Villeneuve-en-Retz. Le financement de ce transfert de compétence a été réalisé par le jeu des attributions de compensation des collectivités citées ci-dessus.

Après cet historique, et une adaptation rapide face aux premiers besoins afin d'assurer une continuité de l'entretien des espaces verts de notre commune, **la commission « Espaces verts » s'est attachée à faire un vaste état des lieux de l'ensemble des sites**, et des moyens dont elle disposait avec pour objectif de faire en sorte que l'embellissement de nos 3 bourgs ne soit pas un vain mot.

Dans le même temps, **la municipalité a investi dans les moyens matériels** qui conditionnent l'efficacité et la rapidité d'exécution des tâches d'entretien. Pour que ce service soit opérationnel, les investissements suivants ont été réalisés : tracteur, tondeuses (autoportées, tractées, etc...), fourgon, camion, remorque, divers appareils thermiques (taille-haie, tronçonneuse, souffleur, sécateurs électriques, etc...).



Que représente le service gestion et entretien des « Espaces verts » ?

La création d'un espace vert est loin d'être une chose aisée pour les collectivités. De la conception même jusqu'à l'entretien, rien ne doit être laissé au hasard.

Le développement d'un cadre vie agréable est aujourd'hui un enjeu de plus en plus approuvé par tous pour notre vie quotidienne mais aussi pour l'image de la commune vue de l'extérieur. Le fleurissement, l'aménagement des espaces verts, l'abandon de l'utilisation des pesticides contribuent à cet enjeu.

En termes de fonctionnement, le service gestion et entretien des « Espaces verts », ce sont maintenant 4 agents communaux et des agents des « Services techniques » en assistance qui œuvrent à la création et à l'entretien des sites répartis sur nos 3 bourgs.

Pour ce faire, l'ensemble de l'équipe « Espaces verts » bénéficie de formations concernant l'évolution et le perfectionnement des pratiques, l'utilisation d'outillage et de produits alternatifs respectueux de l'environnement.

Ce service répond à de nombreuses missions :

- **La gestion et l'entretien** des espaces verts et naturels (taille, plantation, balayage, arrosage, tonte, élagage, ramassage des feuilles...)
- **L'entretien** des cimetières
- **La préparation** des plantations
- **Le fleurissement** de la commune
- **La réalisation** de projets d'aménagement et de réaménagement en collaboration avec les agents des « Services techniques »
- **L'entretien** des abords des étangs
- **L'entretien** des bassins d'orage des lotissements
- **L'entretien** des aires de jeux
- **L'entretien** des sentiers de randonnée
- **L'entretien** préalable aux manifestations



La gestion et l'entretien des espaces verts comprennent également la fauche des accotements des routes et des chemins communaux. Sous-traitée jusqu'alors à des prestataires extérieurs, pour un coût annuel d'environ 80 000 €, la municipalité, après avoir fait le bilan et une analyse des coûts de la sous-traitance, a décidé à l'automne 2021, d'internaliser ce service en recrutant un agent et en investissant dans du matériel lourd (tracteur, broyeur, lamier, etc...).

LE PLAN D'EAU DE LA SALLE POLYVALENTE DE BOURGNEUF

Suite aux travaux de sécurisation des berges du plan d'eau courant juin 2022, les agents du service « Espaces verts » ont réaménagé les abords.



Ainsi à Villeneuve-en-Retz, les agents du service « Espaces verts » œuvrent tous les jours à ce que chacun puisse profiter d'agréables espaces publics végétalisés dans la commune.

Les enjeux du service « Espaces verts »

Un cadre de vie agréable se concrétise par un équilibre entre le développement de la commune et le respect de l'environnement.



Entretien périodiquement nos espaces verts pour :

- Maintenir une ville propre et agréable
- Embellir nos 3 bourgs
- Bien vivre à Villeneuve-en-Retz
- Labelliser à terme Villeneuve-en-Retz



Pour répondre aux enjeux environnementaux, la municipalité souhaite poursuivre les actions visant à préserver l'environnement et les ressources naturelles. C'est ainsi que fin août 2022, l'entreprise Chauvelon a installé une cuve pour récupérer les eaux pluviales de la toiture de la salle polyvalente de Fresnay. Cette cuve de 25 000 litres vient compléter la capacité de la cuve de 15 000 litres située au Pôle administratif. Avec ces installations, la municipalité a pour objectif d'être en totale autonomie sur les arrosages des espaces verts de la commune (fleurs, arbustes et arbres), notamment l'été en période de sécheresse.

Les fleurs de Villeneuve-en-Retz bénéficient ainsi d'une eau dépourvue de chlore. Pour l'année 2021, le fleurissement a été arrosé uniquement grâce à la cuve située au Pôle administratif.

Pour continuer dans cette lignée, les élus en collaboration avec les agents du service « Espaces verts » optent pour un fleurissement raisonné en choisissant des plantations peu gourmandes en eau.



Cuve de récupération d'eau à Fresnay



Pour information, Pornic Agglo Pays de Retz finance jusqu'à 40 € par foyer, l'achat et le montage d'un récupérateur d'eau de pluie individuel.

Espace public : qui fait quoi et où ?

- **À la charge de la ville :** Les agents communaux gèrent l'entretien des espaces verts publics (parcs et jardins) et l'accompagnement de voirie (massifs fleuris, jardinières, aires de jeux, parcours sportifs, cheminements...). Les agents communaux entretiennent également les toilettes publiques, le mobilier urbain, enlèvent les feuilles mortes, les dépôts sauvages, l'affichage sauvage, etc.
- **À la charge des propriétaires :** Les propriétaires sont responsables de l'entretien de la végétation de leur jardin qui, en débordant sur la voirie, peut gêner la circulation des riverains. L'entretien des pieds de murs de leur habitation ainsi que les trottoirs adjacents, sont également à leur charge.

QUE FAIRE EN CAS DE DÉGRADATION ?

Afin d'éviter les accidents et de voir leur responsabilité engagée pour manquement, les propriétaires et représentants sont tenus de signaler les dégradations (trous dans le trottoir par exemple) soit en s'adressant à la mairie, soit en effectuant un signalement grâce à l'application IntraMuros.



Entretien des trottoirs, devant de portes et caniveaux... l'affaire de tous !

« La commune nettoie régulièrement la voie publique. Toutefois, en dehors de ses actions, l'entretien des trottoirs, devant de portes et caniveaux incombe aux propriétaires ou, sous leur responsabilité, à leurs représentants qualifiés (gérants, locataires, gardiens,...), riverains de la voie publique. Ces derniers sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs et des caniveaux sur toute la largeur, au droit de leur façade et en limite de propriété. Ce type d'obligations concerne les immeubles bâtis et non bâtis. » (Cf. Règlement Sanitaire Départemental de la Loire-Atlantique)

QUE FAUT-IL ENTENDRE PAR ENTRETIEN ?

L'entretien concerne le nettoyage (balayage, soufflage et ramassage des feuilles...), mais aussi le désherbage des trottoirs. Ce dernier doit être réalisé soit par tonte, arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques, non autorisés par la réglementation en vigueur.

Pour les caniveaux, les tuyaux de descente des eaux pluviales et les grilles placées sur les caniveaux, il s'agit d'enlever tous débris et feuillages pouvant empêcher le bon écoulement des eaux. Cela évitera notamment les obstructions des canalisations et limitera les risques d'inondation en cas de fortes pluies. De même, il est demandé à chacun de nettoyer et curer les siphons existant sur les canalisations d'eaux pluviales et usées se déversant dans les réseaux d'assainissement public.

QUE FAIRE DES DÉCHETS COLLECTÉS ?

Les déchets et saletés collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités avec les déchets verts. Il est recommandé de les composter à domicile ou de les déposer en déchetterie. En aucun cas ils ne doivent être mis dans les conteneurs. Les balayures ne doivent pas être jetées sur la voie publique, ni dans les avaloirs des eaux pluviales.



38€ d'amende*

Préservez la propreté de nos espaces publics.

Ayez le bon réflexe :

- Balayage et entretien des trottoirs
- Entretien des végétaux (Taille de haie, élagage)
- Ramassage des déjections canines

Conformément aux lois et règlements en vigueur, l'infraction est passible d'une amende de 1re classe (38 €, article 131-13 du Code Pénal et plus si récidive).



Pour information, Pornic Agglo Pays de Retz rembourse 40 € par foyer l'achat d'un composteur individuel. Le montant est plafonné à la hauteur de la valeur d'achat et sur présentation de facture. L'attribution de l'aide se fait dans la limite du budget disponible.

UN NETTOYAGE EN TOUTE SAISON !

Par temps de neige ou de gelée, chacun est tenu de dégager le trottoir attenant à sa propriété. En cas de verglas, il est possible de jeter du sel de déneigement ou du sable devant les habitations. Il est cependant interdit de jeter du sel à proximité des plantations.



Axel GAYRAUD
Adjoint à l'Agriculture
et l'Environnement



Isabelle CALARD
Adjointe aux Affaires
scolaires, Enfance, Jeunesse



Retour sur le World Clean Up Day 2022 !



Cette année, le World Clean Up Day s'est déroulé le vendredi 16 septembre et a mobilisé les élèves des écoles de Villeneuve-en-Retz pour cette action citoyenne de nettoyage de notre planète. Zoom sur cette journée en quelques chiffres marquants !



46
kilogrammes de
déchets ramassés



6
bouteilles d'1 litre
remplies de mégots de
cigarettes



1
heure de nettoyage
sur chaque site



173
élèves des écoles de
Villeneuve-en-Retz ont
participé à l'édition
2022



1
caddie de super-
marché retrouvé



59 800
m2 de superficie nettoyés par les
élèves des écoles de Villeneuve-en-Retz

Merci pour leur participation !



Ange SPANO Adjoint à la
Culture, Patrimoine et PMR

Culture et Patrimoine

Observation du ciel : Hiver 2022 - 2023

Le ciel d'hiver est moins riche en objets célestes que le ciel d'été. La Voie lactée n'est presque plus perceptible. Dans notre course autour du soleil l'été, nous sommes orientés vers le centre de notre galaxie, et l'hiver nous observons le ciel vers l'extérieur de la Voie lactée, moins riche en objets stellaires. Mais il y a quand même des objets spectaculaires à observer comme la grande nébuleuse de la constellation d'Orion. Visible à l'œil nu, c'est un grand nuage de gaz et de poussières cosmiques où naissent des étoiles, une véritable pouponnière d'étoiles, située à 1500 années lumières (une année lumière égale 10000 milliards de kms).



L'amas des Pléiades, à 400 années lumières, ressemble à la Grande Ourse, en miniature. Constitué d'étoiles bleues, il est visible à l'œil nu et splendide aux jumelles. L'étoile Sirius à l'est d'Orion est une des plus brillantes du ciel boréal, elle est située à 8,6 années lumières de nous. La constellation du Taureau abrite la nébuleuse du Crabe (visible seulement avec un télescope) constituée des restes d'une super nova, observée par les indiens Navajos et les Chinois en 1054 !

Événement visible à l'œil nu et par des instruments :

Au cours de la nuit du 17 au 18 décembre, si la météo le permet, il sera possible d'observer à partir de minuit, les étoiles filantes des Léonides.

Portrait d'un Saint-Cyrien : André LAIDIN

Après le précédent portrait de Pierre Allain dans le bulletin de septembre, André Laidin nous partage son témoignage authentique racontant sa vie avant, pendant et après la Guerre d'Algérie.



Quelques mots sur André Laidin

« Je m'appelle André LAIDIN, je suis né en 1941 et j'ai actuellement 81 ans.

Je suis né au village de la Frazelière à St Cyr en Retz. J'habite d'ailleurs tout près de l'église. « Un vrai St Cyrien ! », précise-t-il. Avec mon épouse Pierrette, nous avons eu un fils qui est cuisinier. Chez mes parents, à l'âge de 4/5 ans, je me souviens de ma grand-mère Augustine et de mon grand-père Ambroise avec qui je passais de bons moments dans le jardin potager et fruitier.

La vie en temps de guerre racontée par André Laidin

A ce moment-là les allemands étaient partout, s'approvisionnant chez les fermiers en victuailles et notamment chez mes parents. Mon père était affolé, mais que faire ? Un soir, un officier allemand dit à mon père : « Demain, il me faut votre cheval. » Moi, petit, effrayé par cet ordre, je tirais de toutes mes forces sur le pantalon de l'officier. « Non, non pas mon cheval Kiki ! » Ma grand-mère pleurait, personne n'a dormi cette nuit-là. Et au matin, je me suis réveillé, mon cheval était toujours là.

Enfant, je fréquentais l'école privée de St Cyr puis l'école publique. Je prenais au passage mon ami Clair Patron pour faire la route ensemble. Nous passions de bons moments avec les professeurs, puis les services à l'église ainsi qu'à la chorale

que nous avons constituée avec une équipe du bourg.

Ma jeunesse chez mes parents se passait à la ferme entre les bestiaux, les labours, les vendanges et tous les travaux s'y rattachant. Mes parents faisaient le commerce des porcs. On disait « marchands de cochons ». Avec mon frère Gaby, très souvent nous étions sur la route pour être présents aux foires et sur les marchés dans toute la Bretagne et le Pays de Retz.

Dans les rues de St Cyr régnait une bonne ambiance entre les cérémonies, processions, fête-dieu... Je faisais partie de la Jeunesse Agricole Catholique. Au théâtre, une pièce « Rouget le Braconnier » voyait le jour et remportait un grand succès.

Tout en effectuant les travaux de la ferme, j'accompagnais mon père dans ses tournées commerciales sur les routes de Bretagne et de la Mayenne. C'était très difficile et fatiguant, mais j'étais jeune. En 1958, nous prenions l'autocar pour nous rendre à Lourdes au pèlerinage.

Les vendanges à la maison Laidin se passaient en famille. Auxerrois, muscadet, oberlin, rayon d'or étaient les principaux cépages. Et puis, nous cultivions du raisin d'Alsace que l'on vendait au MIN de Nantes chez Pomona. Il régnait une magnifique ambiance ! Ma grand-mère Titine et ma mère Thérèse préparaient le repas pour tout le monde. Elles avaient confectionné des terrines de porc, de lapins, lièvres et canards. Puis arrivaient les desserts, fruits du jardin, riz au lait, la bonne fiounaille, les caillebottes et les gâteaux maison, café et « rincette ».

À 19 ans, je faisais mon service militaire, puis les classes et départ en Algérie. Je découvrais cette terre de Kabylie que je ne connaissais pas. Quel beau pays ! Mes parents et mes frères vivaient des moments très durs dans l'inquiétude. Je salue tous mes amis d'armée avec lesquels j'ai passé deux Noëls en Algérie.

Le retour de la Guerre d'Algérie

Après mon retour d'Algérie, j'ai participé aux nombreuses animations dans la région. J'ai organisé les méchouis en 1968 aux Sorinières pour le congrès de l'UNC puis à St Jean de Monts, l'inauguration du VVF avec Mme Simone Veil, ministre qui apprécia particulièrement les agneaux à la broche, les grillades etc...

J'ai fait partie du Conseil Municipal aux côtés de Jean-Raymond Audion pendant 12 ans. Un projet remarquable a vu le jour « Les étangs de Bourgneuf » qui font la joie des enfants, des randonneurs et des pêcheurs.

Mon parcours associatif se résume en plusieurs temps : 50 ans Président de l'UNC ; 12 ans à la Municipalité ; 25 ans garde-pêche à la Gaule Nantaise ; 31 ans à la Confrérie des Raisvins ; 18 ans aux Donneurs de Sang.

Aujourd'hui André Laidin est toujours actif et Grand Maître de la Confrérie des Raisvins. Il est présent chez Les Amis du Moulin de l'Arzelier depuis 22 ans et délégué pour le pèlerinage à Lourdes depuis 34 ans.

En 2019, je reçois la médaille de la ville en reconnaissance des nombreux services rendus. »

Nous remercions vivement André LAIDIN, figure incontournable du Pays de Retz pour ce témoignage qui nous a permis de retracer la vie d'un homme dévoué au service de l'associatif et de l'humain.

Autrefois à Bourgneuf : Recueil de mémoire du 2 mars 2013



L'extrait du recueil de mémoire que vous vous apprêtez à lire a été effectué le 2 mars 2013 par Shani, stagiaire à l'Office de Tourisme.

Vous y découvrirez le témoignage d'une habitante de la commune concernant la vie d'autrefois à Bourgneuf. Ce témoignage est celui d'une Novembourgeoise, née en 1924, madame Eva Chiffolleau. Fille de M. Sylvain Chiffolleau, propriétaire de la "Boule d'Or" (devenue L'Auberge Rétro), elle y a travaillé de 1924 à 1955. Maintenant, découvrons ensemble son récit :

Quelle était votre activité professionnelle ?

Je travaillais dans l'hôtel-restaurant-café "La Boule d'Or", on travaillait en fonction des horaires du Gois et les affaires marchaient bien, car il y avait un arrêt de bus juste devant l'hôtel.

Comment était la vie à Bourgneuf ?

La vie était différente d'aujourd'hui. Le bourg était animé par ses commerces et très fréquenté. La vie de tous les jours était axée sur la campagne et moins du côté maritime.

Où faisiez-vous vos courses à Bourgneuf ?

Chez tous les commerçants et presque à chaque porte il y avait un petit commerce. Autrefois à Bourgneuf on trouvait tous les corps de métiers : 1 maréchal-ferrant - 3 ou 4 bouchers - 4 boulangeries - un horloger - coiffeurs dont un pour hommes, un perruquier - 12 cafés - 1 cordonnier - des merceries - des épiceries - un grainetier - un marchand de tissus - un bourrelier - 3 menuisiers - un médecin - une couturière - une fleuriste - un peintre qui vendait des pots de peinture - l'hôpital. Il y avait également un marchand de sel à Bourgneuf.

Y avait-il une poissonnerie ?

Non, mais une femme vendait son poisson sur une petite charrette. Je me souviens qu'elle disait "qui c'est qu'en veut de ma petite boutique ?"

Alliez-vous à Nantes ou dans d'autres villes ? Et comment ?

Très souvent à Nantes en bus.

Avez-vous connu de grands changements urbains ?

Pas tellement. Ils ont seulement détruit le café en face de La Boule d'Or "Chez Marie-Rose", pour élargir le carrefour qui était très dangereux. J'ai assisté à de terribles accidents ! La circulation a augmenté lorsque les voitures sont arrivées.

Avez-vous connu la vie sous l'occupation ?

Oui, pendant 4 ans. Au tout début de la guerre, la grande salle

de La Boule d'Or a été réquisitionnée par les autorités françaises pour héberger des réfugiés, notamment des parisiens. Les allemands sont arrivés et ont occupé tout le littoral. Ils réquisitionnaient tous les logements qui avaient des chambres libres. Il y avait un allemand dans presque toutes les maisons.

Il n'y a jamais eu de heurts très importants. Beaucoup parlaient très bien le français. Ils ont réquisitionné une grande chambre qu'ils appelaient "Le casino". Ils s'y réunissaient quelques fois le soir pour boire un verre.

Les habitants avaient un couvre-feu et une patrouille circulait dans les rues. Chaque ouverture des habitations était obstruée avec des rideaux noirs et au carrefour il y avait presque toujours deux allemands.

La municipalité tient à remercier chaleureusement Madame Eva Chiffolleau pour ce témoignage et lui souhaite des jours heureux à la maison de retraite de La Bernerie.



Bulletin municipal n°1, 2 et 3 de Bourgneuf-St Cyr datant de 1980, qui nous ont été remis à la mairie par une habitante ayant conservé l'ensemble des bulletins municipaux de l'époque.

Afin de poursuivre notre travail de mémoire, nous remercions par avance l'ensemble de la population pour tous les documents et photos qui nous seront transmis à l'avenir.



École Victor Schœlcher

Encore beaucoup de projets pour cette année scolaire !

Notre nouvelle école est en construction et nous suivons attentivement les travaux avec les élèves en travaillant sur le thème du chantier : Suivi des travaux, journal de chantier.

Nous découvrirons tous les métiers liés à la construction, les engins, et travaillerons sur le plan.



En parallèle nous aurons le plaisir de retrouver Joël Vaillant, musicien professionnel, venu à l'école il y a 4 ans pour la création de chansons finalisée par un CD. Cette année il nous propose un projet sur les 5 sens toujours en chansons.

INFORMATIONS

Pour s'inscrire : L'école accueille tous les enfants, de la toute petite section au CM2.

La directrice, Hélène Sigogne, se tient à la disposition des parents, le jeudi jour de décharge ou le soir après la classe.

Une classe découverte est en préparation pour les CE2 CM1 CM2 qui partiront au mois de mars en Auvergne.

L'école participe au projet national APQ (Activités Physiques Quotidiennes) avec 30 minutes d'activités physiques par jour.

Les CM iront faire de la voile et du char à voile en fin d'année.

Des sorties culturelles sont également prévues : spectacles musicaux avec les JMF et musique et danse, Cinécole avec le cinéma de Pornic.

Tous les élèves ont participé à l'opération « World Clean Up Day » en ramassant les déchets dans Fresnay.



Vendredi 16 septembre : World Clean Up Day : ramassage des déchets dans Fresnay

N'hésitez pas à prendre rendez-vous ou à appeler pour avoir des informations.

Tel : 02.40.21.47.19

Mail : ce.0440545d@ac-nantes.fr

École Sainte Julitte

Le projet d'année entamé précédemment se poursuit sur l'axe « **Éveille tes sens !** ». Après avoir fait de leur corps un allié pour les apprentissages, **les élèves se tourneront davantage vers l'environnement pour cette année scolaire 2022/2023.**

Vendredi 23 septembre, les CE/CM ont visité la ferme pédagogique du Fresne. La journée a débuté par un jeu de piste, ce qui a permis aux enfants de découvrir les lieux. Ensuite, ils ont assisté à trois ateliers sur des thématiques différentes :

- La permaculture ;
- Les sens ;
- Le traitement de l'eau (étude du fonctionnement de la « safe water cube » qui permet de rendre l'eau potable).

Les enfants ont également pu nourrir les moutons, les chèvres et entrer dans l'enclos des ânes pour les caresser. Pour finir, les jardiniers en herbe sont rentrés chez eux avec un petit plan de radis, de mâche, d'oignons ou de carottes.

Cette sortie est le point de départ de la collaboration de

l'équipe enseignante avec l'association de la ferme du Fresne. Cette dernière accompagnera l'école tout au long de l'année à travers différents temps forts qui viendront ponctuer le projet d'année sur l'environnement. Les élèves vont ainsi bénéficier



de différentes animations, sur la biodiversité, la permaculture, l'eau. La construction d'un hôtel géant à insectes est prévue. En fin d'année, une randonnée d'observation dans les marais est également au programme. Pour sensibiliser les élèves aux questions environnementales et donner sens à ce beau projet, l'APEL financera l'installation d'un récupérateur d'eau dans la cour de l'école.

Visite du moulin de l'Arzelier

Dans le cadre des Journées du Patrimoine, les élèves de CE et CM sont allés visiter le moulin de l'Arzelier. La visite a permis aux enfants de découvrir le fonctionnement d'un moulin. Ils ont pu observer de près le mécanisme qui permet au moulin d'écraser le blé afin de fabriquer la farine. Après la visite, les élèves ont pu découvrir la cuisson de petits pains dans un four à bois : les fouées. Pour bien terminer cette visite, une dégustation des fouées toutes chaudes garnies de chocolat a été proposée aux enfants, pour leur plus grand bonheur.



INFORMATIONS

Si vous souhaitez inscrire votre enfant pour la rentrée 2023, la directrice de l'école vous recevra en RDV pour vous présenter l'école et les pédagogies utilisées.

Renseignements au 02 40 21 49 16 ou ec.bourgneuf.st-cyr@ec44.fr



Nancy PINEAU
Adjointe à la Vie
associative et Sports

Vie associative et Sports

Remplacement du sol sportif de la salle de Bourgneuf

L'entretien des bâtiments municipaux est à la charge de la commune et il est vrai qu'après plusieurs années de bons et loyaux services, le sol de cette salle avait fait son temps...

Financé par



Aussi durant le mois de septembre 2022, le sol de la salle omnisports de Bourgneuf a été remplacé par l'entreprise Sportingsols. Les travaux (coulée d'une chape, pose d'un nouveau sol et tracés) d'un montant de 114 603,60 € ont été financés par la municipalité et grâce aux subventions de Pornic Agglo Pays de Retz et de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du programme France Relance. Un bon coup de fraîcheur à cet équipement municipal !



Sud Retz Basket

Sud Retz Basket a débuté cette saison 2022-2023 avec beaucoup d'enthousiasme et de plaisir.

Plus de 210 licenciés ont signé avec nous ce qui a permis la constitution de 18 équipes : de U7 à Séniors, avec le Basket Santé suivi par Aline DELCROIX.

Nos nouveaux éducateurs, Sylvie DETHOOR et Tom BATARD, ont désormais pris leurs marques. Leur professionnalisme permet au club de se maintenir au niveau Région pour les Séniors Filles, la majorité des autres équipes passe sur la catégorie supérieure.

Sylvie intervient dans les écoles des 3 communes : Machecoul, Villeneuve-en-Retz et La Marne.

Le service civique de Tom porte sur l'obtention du plus haut niveau du label Eco-citoyen de la FFBB, en plus de son rôle d'entraîneur.

Nous entreprenons également la mise en place d'une section Micro-basket pour les jeunes sportifs de 3 à 5 ans, pour les saisons à venir.

Nous nous retrouverons prochainement pour :

- partager la galette des rois courant janvier,
- notre loto à la Garnache, le 5 février,
- les stages vacances basket en février et avril,
- notre loto à Fresnay, le 21 avril,
- le tournoi SRB, les 27 et 28 mai,

et bien sûr tous les week-end de championnat sur les terrains pour encourager nos équipes !

Sud Retz Basket vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2023 !



CONTACT

sudretzbasket44@gmail.com

Les Amis du Moulin de l'Arzelier



La meule du moulin

Ouvert lors des Journées Européennes du Patrimoine, le moulin a accueilli un nombre record de visiteurs (environ 400).

Le vendredi 16 septembre, ce sont 50 enfants de l'école Sainte Julitte de Saint-Cyr qui ont randonné sous le soleil et visité le moulin en écoutant religieusement la présentation qui était faite. Leur récompense a été de déguster une fougée fraîchement sortie du four à pain qui avait été mis en service pour l'occasion.

L'intérieur du moulin a bien évolué au cours de l'année 2022. De loin, on voit que les fenêtres sont neuves. Quand on s'approche, on découvre que les deux portes ont été restaurées et ont acquis un cachet ancien de grande qualité. À l'intérieur, l'escalier qui permet d'accéder aux différents étages a été totalement sécurisé, les planchers des trois niveaux sont bien solides et peuvent supporter sans danger les visiteurs. Et, depuis le niveau du troisième étage, on peut voir la maçonnerie de la couronne supérieure qui supportera le chemin de roulement.

Les prochains travaux devraient redonner au moulin une allure... de moulin. On a bon espoir, en 2023, de reconstituer et de mettre en place une belle coiffe conique à la place de la toiture actuelle en tôle qui protège l'intérieur et qui aura permis d'effectuer dans de bonnes conditions les travaux de cette année.



Les escaliers

L'achèvement des travaux n'est pas encore pour tout de suite, mais le chantier évolue avec le soutien de nos adhérents et des collectivités. La recherche de mécénats est un souci de tous les instants et les membres de l'association sont animés par l'espoir de voir les ailes du moulin se mettre à nouveau à tourner au gré du vent face à l'océan.

Souvenir Français

UNE STELE POUR NE PAS LES OUBLIER



Samedi 9 Juillet dans le cimetière de Fresnay a été inaugurée une stèle à la mémoire de deux soldats morts pour la France pendant la guerre de 1914-1918. Une foule nombreuse était présente aux côtés des élus, des responsables d'association, des représentants de plusieurs sections des Anciens Combattants du Pays de Retz et de Mme Léone Rousseau (nièce des 2 soldats).

En tête du cortège, parti du parvis de l'Eglise, Timéo était fier de porter le drapeau français pour la montée des couleurs dans le cimetière. Il était accompagné de Malya Sicard, jeune porte-drapeau, et d'anciens combattants.

Une gerbe a été déposée devant la stèle par Noah et Alison accompagnés de Timéo et Bastien qui ont lu le parcours de Jean-Marie Rousseau et Ernest Rousselot, deux frères malgré l'orthographe différente de leur nom de famille.

La transmission aux jeunes générations du devoir de mémoire est une obligation morale pour essayer de remédier à ce que les dérives idéologiques ayant conduit aux persécutions passées, ne se reproduisent.

CONTACT

Présidente Danielle Paulin
06 84 42 56 64
daniellepaulin41@gmail.com

La commission Vie associative & Sports vous informe qu'un nouveau dossier de subvention de fonctionnement est en ligne sur le site de la Mairie de Villeneuve-en-Retz. Il vous est demandé de remplir scrupuleusement ce document.

Attention : Tout dossier incomplet ou déposé après la date limite du 20 janvier 2023 ne pourra faire l'objet d'une instruction.

24 Expression des groupes municipaux

Le directeur de publication tient à signaler que cette tribune est mise en place par la nouvelle mandature, conformément à l'article L2121-27-1 du CGCT.

Libre d'expression, son contenu n'engage que la responsabilité de leurs auteurs, avec toutes les conséquences que cela peut entraîner. Le prochain bulletin municipal paraîtra semaine 14 (du lundi 03 au vendredi 07 avril 2023). La date butoir pour publication dans ce prochain numéro des articles de l'Expression des groupes municipaux est fixée au :

Vendredi 27 janvier 2023, 18H00.

Passé ce délai, l'article ne sera pas pris en compte et ne sera pas publié.

Villeneuve pour Tous

L'équipe dirigeante est-elle transparente ?

Nous souhaitons évoquer les décisions et les explications prises par la majorité qui nous paraissent pour le moins floues :

La commune vend un terrain dans la zone commerciale de Bourgneuf, pour laquelle on nous demande de voter, les oppositions ont souhaité connaître la destination de ce projet. La majorité nous informe qu'elle ne souhaite pas le divulguer. Comment voter dans ses conditions, si ce n'est en s'abstenant, ce que nous avons fait.

Notre groupe a demandé des explications concernant l'article du 8 juillet du Courrier du Pays de Retz, dans lequel nous pouvons lire : « Des groupes de pression et des collectifs remettent en cause toute décision et donc les règles de la République », propos attribués à Monsieur Y. BLANCHARD. Lors du CM, sa réponse a suscité

l'incompréhension d'une partie des élus. Il semblerait qu'il prenne conscience que d'appliquer les directives « des strates de l'Etat et de l'Agglo » remet souvent en cause le bon sens au niveau communal et il finit par s'interroger sur la pertinence des élections. Vous pouvez regarder son intervention sur You tube relatant le CM du 27/09/2022. Concernant l'avenir de la déchetterie, les explications du Maire lors de ce même CM semblent conforter notre inquiétude sur une fermeture, dès que les problèmes d'accessibilité sur le site de Machecoul seront résolus.

Bonnes fêtes à tous.

Notre équipe reste à votre écoute pour défendre vos intérêts.

Les élus de « Villeneuve pour Tous »

Demain Villeneuve-en-Retz

A l'heure où nous écrivons ces lignes (octobre) tout n'est pas rose dans notre beau pays. La guerre en Ukraine, la menace d'une nouvelle vague de covid, les menaces de coupures d'électricité cet hiver et la difficulté pour certains de bien se chauffer occupent en ce moment nos esprits. Soyons solidaires dans ces temps difficiles, et nous traverserons les difficultés.

L'année se termine bientôt et nous tenons à souhaiter malgré tout à tous nos Concitoyens de bonnes fêtes de Noël et de nouvel an et restons positifs pour 2023 malgré l'adversité.

Messieurs Robert JOUANNO et Michel THABARD

Madame Sylvie PILLONS-LECOQ

Un nouveau souffle pour Villeneuve-en-Retz

Pour ce bulletin, le groupe « Un nouveau souffle pour Villeneuve en Retz » n'a pas communiqué de tribune libre.

SNCF Sécurité

VOUS AVEZ AUSSI UN RÔLE À JOUER !

POUR VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DE NOS INSTALLATIONS :
VOS ANIMAUX RELÈVENT DE VOTRE RESPONSABILITÉ

En tant que riverain d'une voie ferrée il vous appartient :

- + De mettre en place une clôture (conformément au Code Rural)
- + D'entretenir et de vérifier le bon état de vos clôtures et installations

En divaguant dans les emprises ferroviaires, vos animaux peuvent représenter un danger pour les trains, les voyageurs et nos agents. Les divagations d'animaux d'élevage (bovins, chevaux, ovins...) génèrent chaque année des heurts avec les trains et perturbent le service ferroviaire. Ce type d'évènement implique presque systématiquement plusieurs animaux, a contrario des animaux sauvages qui sont plus souvent seuls.

Dans certains cas, des accidents humains et matériels graves sont à déplorer. Le facteur déclenchant de ces incidents est l'absence ou le manque d'entretien des clôtures autour des prés.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2021, **triplement** des incidents par rapport à 2020 et **plus du double** de minutes perdues. On compte ainsi en Pays de la Loire **64** incidents en 2021 pour **5700** minutes perdues.

Jusqu'à **7** heures de retard cumulées en cas de divagation ou de heurt d'un animal dans les emprises ferroviaires.



CONSÉQUENCES POSSIBLES DE LA DIVAGATION D'ANIMAUX D'ÉLEVAGE :

- + Des risques de blessures graves, voire mortelles, de l'animal
- + Des dégâts matériels importants sur le terrain, l'infrastructure ferroviaire...
- + Des accidents de personnes
- + Des retards conséquents pour le train impacté et les suivants, des suppressions de trains, voire l'arrêt total des circulations sur la ligne
- + La mobilisation des services de secours et des agents SNCF, soit plusieurs dizaines de personnes pour un incident
- + Le mécontentement des voyageurs et la dégradation de l'image de SNCF à ses dépens.



ET POUR VOUS, RIVERAINS DES VOIES FERRÉES :

En raison des préjudices subis en cas d'incident, SNCF Réseau porte systématiquement plainte.

C'est votre responsabilité civile mais aussi votre responsabilité pénale qui peut être engagée :

- + Une amende pouvant aller jusqu'à 3750€ et une peine d'emprisonnement jusqu'à 5 ans
- + La réparation financière des préjudices matériels et corporels causés



AGISSONS ENSEMBLE POUR
NOTRE SÉCURITÉ !

SNCF Réseau vous remercie de votre vigilance et de votre compréhension.



ÉTAT CIVIL

Pour information, la liste des naissances n'est pas exhaustive et les décès ne peuvent plus être mentionnés sans le consentement de la famille transmis à la mairie. En effet, en raison du règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD: Règlement Général de Protection des Données), il n'est plus possible à la commune de divulguer les informations d'état civil dans le bulletin municipal sans le consentement préalable des personnes intéressées.

LES NAISSANCES

Depuis le dernier bulletin, 14 naissances dont :

12 juin, Ninon DORÉ	5 août, Faustine GAUTIER
6 juil, Tia CHARTEAU	30 août, Lyzio MARÇAIS
7 juil, Olivia FAUVEL	7 sept, Naël LESSIAU
15 juil, Salomé GOUGELIN	9 sept, Oscar NAUDIN MOREAU
1 ^{er} août, Arthur DOUSSET	9 sept, Keyla BOURGEOIS MUSSET

LES DÉCÈS

Depuis le dernier bulletin, 23 décès

Recensement des jeunes : obligation légale

Bientôt 16 ans, pensez à vous faire recenser !

Qui doit se faire recenser ?

Les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser dès l'âge de 16 ans et avant la fin du 3^e mois suivant.

Comment se faire recenser ?

Se présenter à la Mairie avec les pièces justificatives suivantes :

- Livret de famille des parents,
- Carte Nationale d'identité en cours de validité.

À cette occasion, la Mairie remet une **attestation de recensement**. Attention : ce document n'a pas de validité pour les démarches administratives, il permet exclusivement de justifier du recensement effectué.

Pourquoi ?

Le recensement est une démarche citoyenne, qui s'inscrit dans le



Parcours Citoyenneté et qui permet :

- d'être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Cette journée permet d'être informé sur les droits et devoirs en tant que citoyens ainsi que sur le fonctionnement des institutions ;
- d'être inscrit(e) automatiquement sur les listes électorales de la commune à 18 ans.

Ensuite, l'**attestation de participation à la JDC** permet :

- d'accéder aux examens et concours d'Etat : CAP, Bac, permis de conduire ;
- de s'engager dans une forme de volontariat, militaire ou civil.

PLUS D'INFORMATIONS :

www.defense.gouv.fr/jdc
www.majdc.fr

La mission locale du Pays de Retz

Un relais d'information gratuit et de proximité !

C'est un service public proche des jeunes et des employeurs.

C'est pour qui ?

Vous avez entre 16 et 25 ans !

Vous serez accueilli, informé, orienté et aidé dans toutes vos démarches professionnelles et sociales.

Avec ses conseiller(e)s spécialisé(e)s et ses divers services, la Mission Locale du Pays de Retz vous apporte des solutions concrètes à vos questions d'emploi, de formation, mais aussi sur le transport, le logement, la santé ou la citoyenneté.

Nouveau : le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)

C'est un accompagnement personnalisé en fonction du profil du jeune.

Tous les jeunes de moins de 26 ans qui ne sont pas en formation ou en emploi (ou en emploi moins de 15h/semaine) peuvent bénéficier de 15 à 20 heures d'accompagnement par semaine pour découvrir un métier, se former, trouver un apprentissage ou un emploi.

Une allocation pouvant aller jusqu'à 500 euros par mois en fonction de l'âge et sous condition de revenus, d'assiduité et d'acceptation des offres d'activités faites.

Des permanences Mission Locale du Pays de Retz à France Services !

Depuis fin novembre, des permanences consacrées à la Mission Locale du Pays de Retz sont proposées au Pôle de Proximité de Villeneuve-en-Retz, les 2^e et 4^e vendredi de chaque mois de 14h à 17h.

Plus d'informations au 02.51.18.06.42 ou à l'adresse : franceservice@villeneuveenretz.fr



Jeunes 16-25 ans

Passez en mode **avenir!**




Mission Locale :

une seule adresse pour tous vos projets.



Mission Locale du Pays de Retz

4 Rue Alexandre Riou, 44270 Machecoul-Saint-Même
02 40 02 38 45 - www.mlpayretz.com

Suivez-nous sur   

BESOIN D'INFORMATIONS ?

Catherine FINBOW-RIALLAND
07.57.43.06.62
catherine.finbow@mlpayretz.com
www.mlpayretz.com



Agenda 2022/2023*



Décembre 2022

Mar.13 - Conseil municipal - Salle Polyvalente de Bourgneuf (19h)

Sam.17 & Dim.18 - Observation des étoiles filantes "Les Léonides" à partir de minuit si la météo le permet

Dim.18 - Concert de Noël - La Clé de Sel - Eglise Notre Dame de Bon Port - Bourgneuf (15h)



Janvier 2023

Jeu.19 - Goûter des aînés (galette des rois) - Salle Polyvalente de Fresnay (14h30)

Sam.21 - Sainte Barbe - Amicale des Sapeurs Pompiers de Bourgneuf - CIS de Bourgneuf - (12h)

Ven.27 - Cérémonie des vœux à la population - Salle Polyvalente de St Cyr (19h)



Février 2023

Jeu.09 - Thé dansant - Club Amitiés et Loisirs - Salle Polyvalente de Bourgneuf

Dim.12 - Concours de cartes - Amitiés St Cyrienne - Salle Polyvalente de St Cyr

**Vous souhaitez communiquer sur vos animations ?
Prenez contact avec lesechosdevilleneuve@villeneuveenretz.fr**

**Selon l'évolution du contexte sanitaire, les organisateurs pourraient être contraints d'annuler ou de reporter certaines manifestations, merci de votre compréhension.*

Horaires Mairie



Mairie - Pôle Administratif
31 rue des Jaunins - Bourgneuf
44580 Villeneuve en Retz
02.40.21.40.07
mairie.villeneuve@villeneuveenretz.fr



Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi :
8h45-12h30 / 13h30-17h00
Jeu : 8h45-12h30

La police municipale est ouverte au public uniquement le matin.

Mairie - Pôle de Proximité
Agence postale communale - France Services - CCAS
1 rue de l'Elinet - Bourgneuf
44580 Villeneuve en Retz
02.51.18.06.42

France Services : franceservices@villeneuveenretz.fr
CCAS : marie.fougeray@villeneuveenretz.fr

Lundi & Vendredi : 8h45-12h30 / 13h30-17h00
Mardi, Mercredi, Jeudi, Samedi : 8h45-12h30

Antenne France Services - Chaumes en Retz
(07.64.61.84.29) : Ouverte les mardis, mercredis, jeudis de 13h30 à 17h00.
Vous pouvez prendre rendez-vous avec le CCAS les mardis, mercredis, jeudis de 13h30 à 17h00.

Mairie Déléguée
24 rue de Pornic - Fresnay
44580 Villeneuve en Retz
02.40.21.41.32
mairie.deleguee@villeneuveenretz.fr

Lundi : Fermé
Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h45-12h30
Mercredi : 8h45-12h30 / 13h30-17h00

Suivez nous !



[mairieVilleneuveEnRetz](https://www.facebook.com/mairieVilleneuveEnRetz)

[Mairie de Villeneuve en Retz](https://www.youtube.com/Mairie%20de%20Villeneuve%20en%20Retz)

www.villeneuveenretz.fr

[Villeneuve en Retz](https://www.villeneuveenretz.fr)





Cérémonie des vœux
de la municipalité

Le 27 janvier 2023 à 19h
Salle Polyvalente de St Cyr

*« Que ceux qui n'auront pas
la possibilité d'y assister,
reçoivent, dès à présent,
nos vœux de bonne année. »*